

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 juin 2025

N° 2025-276

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-Imc1108299-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025

Publié : 16/06/2025



Conseil du 6 juin 2025

Délibération

Direction administrative et financière - Pôle ter Sud

N° 2025-276

Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Extra Rocade - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et MERIGNAC - Décision

Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade (OIM BIC) s'étend sur un territoire situé sur les communes de Mérignac, Gradignan et Pessac. Le périmètre est constitué d'entités urbaines distinctes mais confrontées aux enjeux d'aménagement communs :

- Enjeux de déplacements et d'accessibilité,
- Enjeux économiques, sur un secteur porteur d'emplois et rassemblant de nombreuses entreprises innovantes,
- Enjeux énergétiques,
- Enjeux urbains dans un paysage très sectorisé par la rocade, l'autoroute et la ligne ferroviaire

Instaurée par délibération métropolitaine n°2016/77 du 12 février 2016, cette opération se caractérise par un certain nombre de requalifications d'espaces publics, dont les premières ont concerné l'avenue du Haut Lévêque à Pessac. Par délibération n° 2022-133 en date du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a acté de l'évolution du programme de constructions et des équipements publics à réaliser. Les sous-opérations de requalification de l'espace public envisagées dans le cadre de l'opération OIM Bic extra rocade ont fait l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération OIM BIC extra rocade, et se réaliseront suivant un calendrier qui s'étale jusqu'en 2035.

<u>Une convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des équipements publics à la Métropole :</u>

La réalisation de l'opération de création de la voie verte Bioparc – Allée Dawin requiert l'exercice de compétences de Bordeaux Métropole et de la Ville de Mérignac qui est compétente en matière d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux Telecom. Bordeaux Métropole et la Ville de MERIGNAC s'accordent pour confier à Bordeaux Métropole la maîtrise d'ouvrage unique, de l'opération Voie verte Bioparc - Allée Darwin. La convention annexée à la présente définit les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération et les modalités financières de remboursement par la ville. Le montant prévisionnel à la charge de la Ville pourra varier par rapport au coût estimé des travaux au moment de la signature des conventions en fonction du coût définitif des travaux.

Les modalités d'échanges financiers entre la Ville et la Métropole

Date de reception p Publié : 16/06/2025 La Ville de Mérignac sera redevable des sommes à l'achèvement des travaux de l'opération d'aménagement d'espace public, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées par Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage unique dans le cadre de la convention, accompagné des factures acquittées par Bordeaux Métropole. La présente délibération a ainsi pour objet d'adopter les modalités de transfert de maitrise d'ouvrage des équipements public de compétence communale entre la Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole décrit dans la convention joint (annexe 1) et d'autoriser sa signature par la Présidente.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022/25 du 28 janvier 2022, approuvant la création de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade

VU l'article L2422-12 du Code de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation des sous-opérations de requalification de l'espace public comprises dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) nécessite la signature de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade entre la Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole, annexée à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention

<u>Article 3</u>: d'autoriser la dépense et la recette sur l'opération 05P101O005, chapitre 4581 et 4582

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,

Publié : 16/06/2025